

Conseil municipal du vendredi 9 septembre 2011

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du samedi 3 septembre 2011, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Chantal Jeanvoine, Catherine Guinchard, Cédric Engler, Josette Nicolin, Christian Beltramelli, Max Wetstein.

Absents excusés : Eric Morel, Christian Baud qui donne procuration à Chantal Jeanvoine.

Secrétaires de séance : Martine Gibert, Chantal Jeanvoine

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal, séance du jeudi 7 juillet 2011.

Approbation par 12 voix pour.

2. Budget 2011

2.1. Délibération du conseil municipal instituant un taux unique de taxe d'aménagement.

Le maire expose au conseil municipal que les dispositions de l'article L 331-2 du code de l'urbanisme offrent aux communes la possibilité d'instituer, par délibération adoptée avant le 30 novembre de chaque année, la part communale de la taxe d'aménagement instituée en vue de permettre de fournir aux collectivités une partie des ressources nécessaires au financement des équipements publics destinés à la réalisation des objectifs définis à l'article L 121-1 du code de l'urbanisme.

Cette taxe, applicable à compter du 1er mars 2012, se substitue à la taxe locale d'équipement et à la participation pour aménagement d'ensemble (PAE). Elle remplacera, au 1er janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE) et la participation pour non réalisation des aires de stationnement (PNRAS).

Le taux de la part communale de la TA est fixé par le Conseil Municipal entre 1% et 5%. Ce taux peut être unique ou modulé par secteurs du territoire. Le taux peut également être augmenté par une délibération motivée du conseil municipal dans la limite de 20 % pour tenir compte de la création d'équipements nouveaux rendus nécessaires par l'accueil d'un nombre important de nouvelles constructions.

La taxe d'aménagement est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstructions, d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable.

Son montant est fixé par l'autorisation qui en constitue le fait générateur et correspond au produit suivant : [Surface x Valeur forfaitaire (/m² de surface de construction ou valeur déterminée par aménagement) x taux institué par la commune].

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants;

L'exposé du maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour :

- ✕ d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux unique de 3 %.

La présente délibération :

- ne pourra être modifiée, ni supprimée avant l'expiration d'un délai minimal de 3 ans. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.
- fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera exécutoire dès sa transmission au préfet.
- sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme au plus tard le 1er jour du 2ème mois qui suit la date de son adoption, en application de l'article L 331-5 du code de l'urbanisme.

2.2. Demande de subvention de l'association du Ping-pong de Pouilley-Français.

Le président de l'association Ping de Pouilley-Français adresse au conseil municipal une demande de subvention d'un montant de 500 € qui permettra d'acheter une quatrième table et du matériel.

Les consignes d'utilisation de la salle seront rappelées et devront être respectées. Le Conseil se prononce par 11 voix pour et 1 voix contre pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association Ping de Pouilley-Français.

3. Commission sauvegarde de l'environnement.

Fontaine du Bas : l'entreprise ORLANDI est passée pour nous établir un devis. L'entreprise VITALI a été contactée afin d'établir un devis pour la taille de la pierre centrale.

Des bénévoles ont travaillé sur les massifs du Sauvageon, 4 matinées en juillet, une autre est prévue le 15 septembre 2011.

Le fauchage des talus se fera à partir du 20 septembre 2011. Six bancs ont été reçus pour être installés dans le village.

4. Commission sécurité & Cœur de village.

4.1. Présentation et approbation du projet de Cœur de village.

Cinq réunions ont eu lieu durant l'été. La prochaine aura lieu le 21 septembre 2011 à 18h.

Lors de la dernière réunion, l'aménagement global a été acté sachant que la première phase à réaliser sera l'aménagement de la place devant l'école et la salle des fêtes. Pour la sécurité de tous, il a été décidé de réserver une voie spécifique aux bus.

Le 23 septembre 2011 aura lieu le résultat de l'appel d'offres pour l'enfouissement des réseaux secs.

5. Commission information & communication.

Le journal est en cours de distribution, les photos de meilleure qualité et les synthèses des Conseils Municipaux sont plus lisibles.

L'inauguration de la station d'épuration se fera le samedi 5 novembre 2011 à 10 h avec le Président du Conseil Général et le Député. Le vin d'honneur sera offert par l'Association de la Foire aux Saveurs d'Automne qui va bénéficier du terrain disponible à côté de la station pour implanter un verger.

Des décorations seront remises lors de la célébration du 11 novembre.

6. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon.

La rentrée des classes s'est bien déroulée, l'effectif est en hausse par rapport à l'année dernière (+ 16 élèves).

Sur Villers-Buzon : façade de l'école rénovée, projet de préau dans la cour de l'école.

Sur Pouilley-Français, réflexion lancée pour la cantine suite au sous dimensionnement de la salle vu le nombre d'inscrits et pour l'extension du bâtiment scolaire existant.

7. Commission voirie & assainissement.

7.1. Éclairage public.

Six entreprises ont répondu à la consultation pour l'échange de 80 lampes HQL 125 par des lampes sodium 70 W.

Entreprises	Prix U	Eco participation U	Nacelle	Balast U	HT	TTC
Cegelec	20,13			25,62	3660,00	4377,36
Spie	57,5				4600,00	5501,60
Sobeca	60				4800,00	5740,80
Sarl Gilles Bardey	72	0,12	360	360	5760,00	7331,00
Gauthier	80				6400,00	7650,40
Balanche	300,08				24006,40	28711,65

Le conseil municipal se prononce par 12 voix pour, sur le choix de l'entreprise pour l'échange de 80 lampes HQL 125 par des lampes sodium 70 W. L'entreprise retenue est SPIE pour un montant TTC de 5501.60 €

7.2. Point sur la construction de la station d'épuration.

Quelques petites mises au point sur le fonctionnement sont à faire. L'engazonnement est réalisé et les roseaux sont plantés. L'ancienne station sera démolie rapidement. Les réseaux sont terminés.

8. Commission bâtiments.

8.1. Point sur le chantier d'aménagement de la mairie.

La société Parente est actuellement sur le chantier, le charpentier doit suivre. Les cages d'escaliers sont quasiment terminées. Les réunions de chantier ont lieu les mardis à 11h.

8.2. Aménagement de l'atelier communal : avenant.

Le maire rend compte à l'assemblée de l'avenant n°1 au lot n°1 – Démolition, gros œuvre maçonnerie de la Sarl Parente, dans le cadre des marchés de travaux concernant l'aménagement des locaux de mairie rez-de-chaussée de la maison commune et d'un atelier communal dans l'ancien préau.

Cet avenant vise une augmentation du montant du marché initial pour les travaux supplémentaires suivants : dépose des quatre poteaux du préau avec désamiantage.

Lot 1	Marché initial	Avenant HT	Nouveau marché HT
Démolition gros œuvre maçonnerie	26 808,47 €	1 716,00 €	28 524,47 €

Le conseil municipal se prononce par 11 voix pour et 1 voix contre et accepte les travaux de l'avenant : dépose des quatre poteaux du préau avec désamiantage et autorise le Maire à signer l'avenant.

9. Commission des bois.

9.1. Prix de l'affouage.

Une délibération est prise par 12 voix pour, pour l'augmentation du tarif de l'affouage à 8 € du stère.
Les inscriptions, pour 2012, auront lieu le vendredi 7 octobre 2011 avec 3 listes. La première pour des lots d'environ 30 à 40 stères, la deuxième pour le nettoyage de parcelles et la troisième pour l'affouage normal.
Martine Gibert lance la consultation pour le bûcheronnage.

10. Commission jeunesse.

Les cartes jeunes sont arrivées.

11. Bibliothèque municipale.

Une réunion est organisée par la médiathèque départementale afin de développer les réseaux de proximité.
Elle aura lieu à la médiathèque de Saint Vit le vendredi 16 septembre 2011.
L'accueil des trois classes se passe bien.

12. Communauté de communes du val saint-vitois.

13. Questions diverses.

Les dates des votes en 2012 : Election présidentielle : 22 avril et 6 mai
Elections législatives : 10 et 17 juin

14. Informations diverses.

- Un devis de réfection de la bibliothèque a été établi, d'autres seront demandés.
- Syndicat de perception de Saint Vit : le bâtiment de l'ancienne perception a été vendu 250 000 €.
- Les baux des logements communaux devront être revus suite aux travaux dans le bâtiment communal.
- Un bus de l'emploi sera stationné 2 jours à Saint-Vit les 13 et 14 septembre 2011.
- En 2012, des études seront à réaliser pour l'extension de l'école et de la restauration scolaire.
- Les problèmes de circulation sur les chemins Bormottes et Jules Gersperrin, interdits aux véhicules, seront soumis à la Préfecture pour solution efficace.
- Prochain Conseil Municipal le 7 octobre 2011.

La séance est levée à 23h40.